



Ministère de la Culture et de la Communication  
Direction de l'Architecture et du Patrimoine  
MISSION ETHNOLOGIE

## ALLOCATIONS DE FORMATION ET DE RECHERCHE DE LA MISSION ETHNOLOGIE 2007/2008

La mission ethnologie du ministère de la Culture propose des allocations de formation et de recherche pour l'année 2007/2008. Ces allocations de formation et de recherche sont octroyées à des candidats généralement engagés dans un 3<sup>ème</sup> cycle universitaire. Leur projet doit correspondre aux orientations de travail privilégiées par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, relayées par les Directions Régionales des Affaires Culturelles. Les travaux doivent obligatoirement être associés aux activités d'un établissement culturel, d'une collectivité territoriale ou d'un organisme professionnel eux mêmes intéressés par la problématique proposée. Les candidats ne doivent pas percevoir de revenus à plein temps. Le montant de l'allocation est fixé à 915 euros par mois, sachant que la durée de la formation ne peut être supérieure à neuf mois. Il n'est pas possible de bénéficier plus de deux fois de cette allocation.

Un **dossier de candidature** est à adresser à la mission ethnologie. Avant l'envoi du dossier, les candidats sont invités à présenter leur projet de recherche aux conseillers pour l'ethnologie dans les Directions Régionales des Affaires Culturelles, ou aux responsables d'un ethnopôle, ou à défaut, au responsable des allocations au sein de la mission ethnologie. Vous trouverez la liste des pièces à fournir sur le site de la mission ([www.culture.gouv.fr/mpe](http://www.culture.gouv.fr/mpe)), rubrique « Travaux de recherche ».

**La date limite de l'envoi des dossiers est fixée au 15 novembre 2007, cachet de la poste faisant foi.**

Pour toute information, vous pouvez contacter Mme Sylvie Grenet, responsable des allocations de formation et de recherche au + 33 (0)1 40 15 85 76 - mël : [sylvie.grenet@culture.gouv.fr](mailto:sylvie.grenet@culture.gouv.fr)